



Cofinancé par
l'Union européenne



CARTE JEUNE REGION 2026-2027

Notice d'information à l'attention des Etablissements

La nouvelle campagne Carte Jeune Région débute le **8 juin 2026 (inscription en ligne sur le site de la Région)**. Voici quelques informations sur le fonctionnement du dispositif :

NOUVEAUTÉS RENTRÉE 2026-2027 :

- Pour des raisons de sécurité:



- Les données des jeunes accessibles depuis votre compte ont été réduites aux seules informations utiles à la gestion du dispositif Carte Jeune.
- En cas de changement d'établissement d'un jeune, vous ne pouvez plus le rattacher à votre établissement :
 - soit cela se fait directement via siècle,
 - soit le jeune doit déclarer ce changement dans son espace et cela remontera dans vos demandes de validations

○

- Pour vous aider dans vos actions :

- des tutoriels vidéos seront disponibles en ligne sur les écrans concernés.



- Le nouveau sticker est arrivé, il sera mis à votre disposition à compter de la fin Août

2026
2027

- Les jeunes de votre établissement pourront retirer auprès de votre établissement le nouveau sticker à coller sur la carte jeune region dès lors que leurs droits auront été renouvelés par vos soins (depuis votre espace Carte Jeune Région).

Si vous êtes un lycée public ou privé relevant de l'Education Nationale

Vous avez la possibilité d'opter pour une validation automatique (via SIECLE) ou manuelle depuis votre compte dans votre espace personnel. Selon vos besoins, vous pouvez passer d'un mode de validation à l'autre tout au long de la campagne.

Si choix de validation automatique :

Les validations des premières demandes de cartes et les revalidations des droits pour l'année 2026/2027 se feront automatiquement à partir de **fin juillet 2026** sur la base des données SIECLE mises à disposition de la Région.

Les élèves inscrits au dispositif recevront les cartes à la suite de cette action.

Comme l'an passé, un écran de correction des anomalies sera à votre disposition pour mettre les données élèves de la base Carte Jeune Région en conformité avec les données élèves de la base SIECLE.

Les actions résiduelles à votre charge seront les suivantes :

- **Corrections à la marge des anomalies** (sur nom-prénom-date de naissance) en cas d'échec du rapprochement entre les données de SIECLE et de la Carte Jeune Région
- **Validation et Renouvellement de droits manuellement** (possibilité d'une validation par lot ou unitaire)

Si choix de validation manuelle :

Vous avez la possibilité de réaliser l'ensemble des actions dès le **14 juin 2026**

- Un écran de validation des premières demandes de cartes
- Un écran de renouvellement des droits.

Pour les autres établissements ne relevant pas de l'Education Nationale

Lycées agricoles, Etablissement Régional d'Enseignement Adapté, Maisons Familiales et Rurales, Ecoles de la Deuxième Chance, Associations Agir-Soigner-Eduquer-Insérer, IME-ITEP,

Les opérations de validation des premières demandes de cartes, des changements d'établissement et les renouvellements de droits ne sont pas automatisés. Comme les années passées, vous devez les réaliser de façon manuelle (par lot ou de façon unitaire) afin de permettre aux jeunes d'accéder à leurs droits.



Votre validation est indispensable pour l'accès aux aides régionales qui sont fonction du type d'établissement fréquenté et de la formation suivie par le jeune.

Dès l'ouverture de votre espace le **14 juin 2026**, seront proposés à votre validation :

- **Les nouveaux inscrits** au dispositif Carte Jeune Région à partir du 8 juin 2026
- **Les jeunes vous ont déclaré comme nouvel établissement** (dans le cadre de changement de lycée)
- **Les jeunes inscrits dans votre établissement** en 2025/2026 pour renouvellement des droits ou refus.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LANCEMENT

	Lycées relevant de l'Education Nationale		Autres établissements
	Validation via siècle	Validation manuelle	Validation manuelle
14 juin 2026		Validation des jeunes inscrits à votre établissement et renouvellement des droits	
	Commande de carte d'accès via votre espace – rubrique commande de commande		
Fin juillet 2026	Validation automatique des jeunes inscrits à votre établissement et renouvellement des droits		
	Correction manuelle des anomalies		
Fin août 2026	Envoi de stickers 2026-2027		
	Envoi cartes d'accès et étuis		

MEMO CONTACTS UTILES



- Nous vous informons que notre assistance téléphonique est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches, (validations, modification d'adresses postales, infos réception ou renvoi de carte ...) au **05.32.30.00.40, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, sans interruption.**
- Pour toutes questions concernant le SAV loRdi, vous pouvez contacter en envoyant un mail à **lordi-occitanie.fr**.

